

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 FÉVRIER 2023**

N°CT2023.1/005-5

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Jean-Philippe BIEN à Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Oumou DIASSE à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU à Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF à Madame Julie CORDESSE, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES.

Secrétaire de séance : Madame Catherine DE RASILLY.

Nombre de votants : 68

Vote(s) pour : 68

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/005-5
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141551-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 FÉVRIER 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/005-5
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141551-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 FÉVRIER 2023**

N°CT2023.1/005-5

OBJET : **Finances** - Modification de la délibération du conseil de territoire n°CT2022.5/077-6 du 14 décembre 2022 relative à l'ouverture du quart de crédits d'investissement pour le budget annexe "assainissement".

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5, L. 5211-1 et suivants et R. 2311-11 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 modifiée et applicable à partir du 1^{er} janvier 2022 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2022.2/020-1 du 30 mars 2022 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2022 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2022.4/059-2 du 12 octobre 2022 relative à l'adoption de la décision modificative n°1 du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2022 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2022.5/077-6 du 14 décembre 2022 relative à l'ouverture du quart de crédits d'investissement pour le budget annexe « assainissement » ;

CONSIDERANT qu'il convient de rectifier une erreur matérielle concernant l'ouverture du quart des crédits d'investissement pour le budget annexe « assainissement », dans l'attente du vote du budget primitif pour 2023 ;

CONSIDERANT que la correction de cette erreur matérielle est sans conséquence sur l'équilibre du budget pour l'année 2022, ainsi que sur les opérations de clôture afférentes à cet exercice comptable.

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 09 FÉVRIER 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/005-5
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230215-lmc141551-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 FÉVRIER 2023**

ARTICLE UNIQUE : **MODIFIE** l'article 2 de la délibération du conseil de territoire n°CT2022.5/077-6 du 14 décembre 2022 relative à l'ouverture du quart de crédits d'investissement pour le budget annexe « assainissement » 2023, conformément à la répartition suivante :

Budget annexe Assainissement		
Chapitre	BP+DM 2022	Autorisation 2023 (25%)
20 - Immobilisations incorporelles	1 134 500,00 €	283 625,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 699 863,98 €	1 174 966,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	748 800,00 €	187 200,00 €

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/005-5
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141551-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 FÉVRIER 2023**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/005-5
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141551-DE-1-1